



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1560 IX  
SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

**Crédit de 8 055 600 francs brut destiné à la rénovation complète de l'immeuble sis rue de la Servette 36, propriété de la Ville de Genève (PR-1560 IX)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 68 oui et 1 abstention

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8 055 600 francs brut destiné à la rénovation complète de l'immeuble sis rue de la Servette 36, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire une subvention de 145 000 francs, soit 7 910 600 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 055 600 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Matthias Erhardt

Le Président :

Pierre de Boccard